

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 NOVEMBRE 2013



Les membres du conseil d'école

Monsieur Bruno LASSAUX, Proviseur.
Madame Brigitte MICHEL, Directrice de l'École Primaire.
Monsieur Stéphane ROCQUE, Directeur Administratif et Financier
Madame Laurence DE CECCO, Inspectrice de l'Éducation Nationale en résidence
à Dakar – **excusée**

Les enseignants

Mesdames Antoinette CHARLOT, Chantal SIMORRE, Sophie GAY, Marie MACIRE, Agnès ORCEL, Stéphanie LEGRAND, Caroline CATY, Isabelle CANIGA AMIGRY, Maud SARBONNE, Estelle MACQUART, Tatiana TORRES - **excusée**

Messieurs Blaise BAXEN, Florent LAURENT, Olivier SARBONNE, Alexis WIERRE, Julien MACQUART

Les représentants des parents d'élèves présents

Mesdames Karine BAUER, Anne-Cécile CAPOT, Mayna CHEVARIN, Judith POIRIER, Aisha MOHAMED SALEM, Ingrid LAMARQUE, Samar HACHEM - **excusée**

Messieurs Amadou DIALLO, Yann JANIN, Ahmed Cherif OULD CHEIKHNA

Ordre du jour

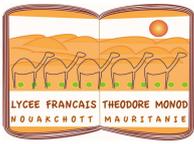
1. Approbation du PV du conseil d'école du troisième trimestre 2013.
2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école
3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école
4. Règlement intérieur de l'école
5. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement

La Directrice

Brigitte MICHEL

Secrétaire de Séance

Julien MACQUART



1. Approbation du PV du conseil d'école du 3^e trimestre 2013

Le PV du 3^{ème} trimestre est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école

474 inscrits

62 votants

0 votes blancs / nuls

62 exprimés

La liste de l'APELF est élue.

3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école

La circulaire du 6 juillet 2012 présente l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements français à l'étranger relevant de l'AEFE. Pour les écoles de moins de 15 classes, le conseil d'école est constitué de tous les enseignants de l'école (14) et d'un parent élu par classe (14), du proviseur du lycée, de l'inspectrice de l'éducation nationale en résidence à Dakar, du directeur administratif et financier.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre sous la présidence de la directrice de l'école primaire.

Le conseil d'école établit le règlement intérieur, donne son avis sur le calendrier scolaire et sur toutes les questions de la vie de l'école en particulier sur le projet d'école intégré dans le projet d'établissement. Les propositions du conseil d'école doivent être validées par le conseil d'établissement avant d'être applicables.

4. Le règlement intérieur

La directrice propose aux parents de travailler sur le règlement intérieur de l'école établi depuis l'an dernier. Durant cette présentation soumise à la discussion, la directrice demande aux représentants de parents d'élèves et aux enseignants d'amender si besoin le règlement intérieur.

Les points suivants sont soumis à la discussion puis notés dans le règlement intérieur de l'école 2013 - 2014.

Les horaires

Apparaît cette année la nouvelle organisation de la semaine qui prend en compte les 24h au cycle 2 et les 26h d'enseignement au cycle 3. Ces 2 heures d'enseignement de plus rendent difficile l'organisation d'une journée scolaire uniformisée pour les 3 cycles.

Les parents souhaitent que la sortie des élèves de cycle 2 et 3 lors de la période chaude soit harmonisée pour que tous les élèves terminent à 13h.

Après plusieurs échanges, il est décidé qu'une réflexion sera engagée pour proposer une autre organisation lors du 2^e conseil d'école.

La sortie de la classe

Il est rappelé que les élèves de l'école maternelle sont remis aux parents ou aux personnes désignées par eux et dont le nom figure dans le carnet de liaison.

Concernant les élèves de l'école élémentaire, au-delà des horaires de sortie (13h pour la période chaude, 12h pour la période fraîche et 16h 30 les après midis travaillés), l'école n'est plus responsable des élèves. Les parents sont invités à venir chercher leurs enfants à l'heure.

Droits et devoirs : Le respect

A la demande des parents, il est ajouté :

*Le **respect** est l'affaire de tous : les élèves envers leurs camarades de classe et tous les autres élèves de l'établissement, les élèves envers les enseignants, les enseignants envers les élèves et plus généralement, les élèves envers tout le personnel de l'établissement scolaire et réciproquement.*

Le fonctionnement de la BCD

A la demande des parents, afin de clarifier le fonctionnement du prêt des livres, un paragraphe sur le fonctionnement de la BCD est ajouté :

L'école est dotée d'une Bibliothèque Centre de Documentation qui est animée par une bibliothécaire.

Les élèves de CE2, CM1, CM2 peuvent emprunter 2 livres chaque semaine.

Les élèves de CE1 peuvent emprunter 2 livres toutes les 2 semaines.

Les enseignants de MS, GS, CP constituent un fonds de documentation qu'ils gèrent avec leurs élèves au sein de leur classe. Au troisième trimestre, les élèves de CP seront autorisés à emprunter des livres.

Les livres sont prêtés pour une durée de 2 semaines à un mois à la demande de l'élève.

A la fin de chaque mois, en cas de non-restitution dans les temps des ouvrages empruntés, une lettre de rappel est adressée aux familles afin que ceux-ci soient restitués.

Si l'élève a perdu son livre, une facture est adressée à la famille afin qu'il soit remboursé.

Tant que la famille n'a pas remboursé le livre, l'élève ne pourra pas emprunter à nouveau.

[Voir règlement intérieur en annexe 1 p.6](#)

Monsieur le Proviseur informe l'ensemble des participants que la charte de la laïcité et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen seront affichées dans le sas d'entrée de l'établissement.

5. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement

Le projet d'école est complètement intégré dans le projet d'établissement 2012-2015.

Le projet d'établissement s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : promouvoir la réussite scolaire des élèves.
- Axe 2 : l'élève acteur de son établissement et de son environnement.
- Axe 3 : rayonnement et ouverture culturelle de l'établissement.

Ces axes sont déclinés en objectifs à atteindre. Des actions pédagogiques financées par l'établissement sont ainsi chaque année élaborées et menées dans les classes. La directrice présente des actions pour l'année 2013 - 2014.

[Voir tableau des actions en annexe 2 p.10](#)

- [Les Actions Pédagogiques Pilotes](#)

2 actions proposées par l'école ont été retenus par l'AEFE :

APP Récup'art en Mauritanie : Cette action permettra de sensibiliser les élèves à l'environnement et au développement durable.

APP mon œil des mondes : Ce concours photographique, déjà mené l'an dernier sur la Zone de l'Afrique de l'Ouest, sera ouvert à tous les établissements du réseau AEFÉ. Le thème retenu cette année est « si près, si loin ».

- Les actions de la zone

L'école participera à 2 actions initiées par l'Inspection des écoles françaises de la zone Afrique de l'Ouest.

15 classes participeront au projet Mus'art (12 à l'école et les 3 classes de 6èmes). Ce projet permettra de travailler dans le domaine de l'histoire des arts, de la littérature et des arts plastiques.

7 classes participeront au défi technologique, ce projet permettra de renforcer les apprentissages des élèves dans le domaine des sciences et de la technologie.

Ces différents projets seront évalués et l'avancée des travaux sera présentée lors du 2ème conseil d'école.

Une exposition des travaux d'élèves présentant l'ensemble du travail de l'année sera présentée à l'Institut Français de Mauritanie lors de la semaine du lycée français fin mai.

6. Questions diverses

- 1) Peut-on réétudier la question de l'uniformisation des horaires en période chaude : les élèves de cycle 3 ne peuvent-ils pas terminer à 13h comme ceux des cycles 1 et 2 ? (voir point sur les horaires dans le paragraphe sur le règlement intérieur).
- 2) Concernant le règlement intérieur :
 - Le paragraphe Vie en Collectivité ne fait pas mention du respect que les élèves doivent avoir envers les autres élèves. On sait que ce travail est bien entendu réalisé en classe mais peut-on le rajouter afin que cela soit également très clair pour les parents ?
 - Au vu des PV des conseils d'école de l'an dernier, ne peut-on pas rajouter un paragraphe dédié au fonctionnement de la BCD (délai du prêt, nombre de livres, procédure de rappel et de remboursement ou de remplacement). Cela aurait le mérite de lever les équivoques tout en continuant à responsabiliser les élèves.

Les questions diverses ont toutes été traitées au cours des travaux du conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice remercie l'ensemble des membres du conseil d'école et lève la séance à 19h.

ANNEXE 1 – Règlement Intérieur de l'Ecole

HORAIRES

Le matin et l'après-midi, l'école ouvre ses portes à 7h50 et à 14h20.

Les parents sont invités à veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure à l'école afin de ne pas perturber la classe.

Cycle 1 et 2 : MS / GS / CP / CE1

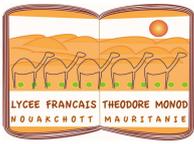
Cycle 3 : CE2 / CM1 / CM2

Période chaude : du 1^{er} septembre au 24 octobre 2013 et du 11 mai 2014 au 30 juin 2014

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Cycle 1, 2	8h – 13h	8h – 13h	8h – 13h	8h – 13h	8h – 12h
Cycle 3	8h – 13h30	8h – 13h30	8h – 13h30	8h – 13h30	8h – 12h

Période fraîche : du 4 novembre 2013 au 24 avril 2014

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Cycle 1, 2	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
	14h30 – 16h30		14h30 – 16h30		
Cycle 3	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
	14h30 – 16h30		14h30 – 16h30		14h30 – 16h30



À la sortie de la classe, les élèves de l'école maternelle sont confiés à leurs parents ou à la personne désignée par les parents dont le nom doit figurer sur le carnet de liaison.

Au-delà de ces horaires, l'école n'est plus responsable des élèves de l'école élémentaire.

FREQUENTATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

Tout élève inscrit à l'école maternelle doit suivre régulièrement sa scolarité.

Dès qu'un élève est absent, les parents doivent en informer l'école. **Chaque absence devra**, au retour de l'élève, **être justifiée par un mot des parents daté et signé**, rédigé sur le carnet de liaison ou par un **certificat médical**.

Il est rappelé que les familles doivent impérativement respecter les dates de départ et de retour des vacances scolaires. Toutefois des autorisations d'absence peuvent être accordées par Mme la Directrice à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel.

Aucune sortie ne peut-être autorisée pendant les heures de classe sauf cas très particulier. Dans ce cas, les parents sont priés de formuler une demande par écrit indiquant la date, l'heure et le motif de cette demande. **Un parent majeur doit obligatoirement venir chercher l'enfant à l'école** dans le bureau de la directrice.

VIE EN COLLECTIVITE - DROITS ET DEVOIRS

Le **respect** est l'affaire de tous : les élèves envers leurs camarades de classe et tous les autres élèves de l'établissement, les élèves envers les enseignants, les enseignants envers les élèves et plus généralement, les élèves envers tout le personnel de l'établissement scolaire et réciproquement.

Le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit au sein de l'établissement.

Il est également rappelé qu'il est important de respecter les locaux, la végétation et le matériel scolaire. Les livres et les cahiers doivent être couverts.

La tenue des élèves doit être fonctionnelle et appropriée aux activités de la classe.

FONCTIONNEMENT DE LA BCD

L'école est dotée d'une Bibliothèque Centre de Documentation qui est animée par une bibliothécaire.

Les élèves de CE2, CM1, CM2 peuvent emprunter 2 livres chaque semaine.

Les élèves de CE1 peuvent emprunter 2 livres toutes les 2 semaines.

Les enseignants de MS, GS, CP constituent un fonds de documentation qu'ils gèrent avec leurs élèves au sein de leur classe. Au troisième trimestre, les élèves de CP seront autorisés à emprunter des livres.

Les livres sont prêtés pour une durée de 2 semaines à un mois à la demande de l'élève.

A la fin de chaque mois, en cas de non-restitution dans les temps des ouvrages empruntés, une lettre de rappel est adressée aux familles afin que ceux-ci soient restitués.

Si l'élève a perdu son livre, une facture est adressée à la famille afin qu'il soit remboursé.

Tant que la famille n'a pas remboursé le livre, l'élève ne pourra pas emprunter à nouveau.

HYGIENE ET SECURITE

A l'école, les enfants sont accueillis propres et en bonne santé.

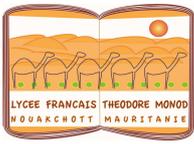
Aucun médicament ne sera pris par les enfants à l'intérieur de l'école. Dans le cas d'un traitement régulier, un protocole entre l'école, le médecin, l'infirmière scolaire et les parents sera établi sur présentation d'une ordonnance (PAI).

Toute maladie contagieuse et toute présence de poux doivent être signalées immédiatement à l'école qui prendra ou non, suivant le cas et en fonction de la réglementation, des dispositions pour les autres élèves de la classe voire de l'école.

Aucun enfant n'est autorisé à rester seul dans une classe, dans la cour, en l'absence de son enseignant.

Tous les objets dangereux (cutters, couteaux, objets pointus ou coupants...) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Le port des bijoux, insignes, broches ... est vivement déconseillé. **Le personnel enseignant ne peut être tenu responsable des vols, échanges ou pertes d'objets ou de vêtements appartenant aux enfants.**



Le port des lunettes dans la cour de récréation est déconseillé. Les parents des enfants porteurs de lunettes voudront bien rédiger une lettre à Madame la Directrice lorsque leur enfant doit les porter pendant la récréation.

Un enfant qui s'est blessé doit le signaler immédiatement à un des enseignants de service dans la cour. **En cas d'accident ou de maladie** pendant les heures scolaires, et en cas d'absence des parents à leur domicile et à leur travail, **toutes les mesures urgentes seront prises par l'école pour assurer la sécurité de l'enfant.**

La surveillance des élèves est assurée par les enseignants, suivant un tableau des services établi par la directrice.

RELATIONS ÉCOLE / FAMILLE

Le carnet de liaison doit être le lien privilégié entre l'école et la famille. Il doit être systématiquement signé par les parents.

Il sera par ailleurs un outil de communication entre les parents et l'école.

Les parents sont invités à le consulter chaque soir pour prendre connaissance de ce que l'école peut avoir à leur communiquer.

Ce règlement intérieur définit les droits et les obligations des élèves, des enseignants et des parents. Il est établi et soumis pour avis au 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire puis voté par le conseil d'établissement.

Signature de l'élève

Signature des parents

ANNEXE 2 – Plan d'Actions

Synthèse des fiches actions dans le cadre du projet d'établissement – Année scolaire 2013 - 2014				
Intitulé et nature du projet		Public ciblé	Porteur(s) du projet	Objectifs / axes prioritaires du projet d'établissement
Projets à dominante culturelle				
1	<p><u>La grande lessive, 3e édition</u></p> <p>La grande lessive est le titre d'une exposition éphémère créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier. Cette manifestation artistique a lieu 2 fois par an et permet de développer le lien social d'éveiller le désir d'une pratique artistique.</p>	331 élèves	<p>Ursula Schmidt</p> <p>Brigitte Michel</p>	<p>Installer une exposition éphémère.</p> <p>Rassembler en un même lieu les réalisations des élèves de l'école primaire.</p>
2	<p><u>Echec et mat</u></p> <p>Il s'agit d'initier les élèves aux échecs et de développer des capacités de concentration, d'analyse et de synthèse en apprenant par le jeu.</p>	<p>CE1B / CE2A CE2B / CM1A CM1B / CM2 B CM1 - CM2</p> <p>173 élèves</p>	Olivier Sarbonne	<p>Mettre en place des Actions Pédagogiques Complémentaires.</p> <p>Assurer la continuité des pratiques pédagogiques.</p> <p>Mettre en place des dispositifs d'aide aux élèves en difficultés.</p>
3	<p><u>Conte musical</u></p> <p>Création artistique mené dans le cadre du projet de zone Mus'art</p>	<p>CE2A CE2B</p> <p>50 élèves</p>	<p>Caroline Caty</p> <p>Stéphanie Legrand</p>	<p>Réaliser un spectacle vivant dans le cadre de Mus'art.</p> <p>Développer le langage oral.</p> <p>Pratiquer le chant choral.</p>

ANNEXE 2 – Plan d'Actions

4	<p><u>Ouverture aux langues et au pays d'accueil</u></p> <p>Il s'agit de permettre aux élèves de découvrir ou de faire partager leur propre culture dans le cadre de différents champs disciplinaires: maîtrise de la langue, histoire, géographie, expression corporelle avec l'aide d'intervenants extérieurs.</p>	Ecole	Brigitte Michel	<p>Apprendre pour mieux comprendre l'histoire de son pays ou du pays d'accueil.</p> <p>Découvrir le patrimoine culturel de la Mauritanie à travers ses conteurs, musiciens, artistes, participer à la fête des cultures.</p>
Projets à dominante sportive				
5	<p><u>La petite balle jaune</u></p> <p>Il s'agit de mettre en place une activité tennis dans le cadre de l'EPS et des activités pédagogiques Complémentaires (mise en place de la réforme scolaire sur la nouvelle semaine scolaire).</p>	<p>Du CP au CM2</p> <p>270 élèves</p>	Olivier Sarbonne	<p>Favoriser l'expression culturelle et sportive dans l'établissement.</p> <p>Favoriser et inscrire dans la continuité les projets culturels et sportifs.</p> <p>Participer aux manifestations culturelles et sportives extérieures.</p>
6	<p><u>Les clés de la forme : santé et mouvement</u></p> <p>Il s'agit de sensibiliser les élèves sur l'éducation alimentaire et l'hygiène de vie.</p> <p>A travers la mise en place d'activités sportives et d'animations autour de l'alimentation.</p>	<p>Tous les élèves de cycle 2</p> <p>120 élèves</p>	<p>Sophie Gay</p> <p>Tatiana Torres</p>	<p>Mettre en place une dynamique et une cohérence du travail en équipe.</p> <p>Vivre ensemble au sein de la communauté du lycée français.</p> <p>Favoriser l'expression sportive au sein de l'établissement.</p>

ANNEXE 2 – Plan d'Actions

7	<u>Cross cycle 3 à l'école</u> Il s'agit de développer une activité sportive fédératrice pour l'école et de permettre à tous les élèves de participer au cross de l'école	CE2A / CE2B CM1A / CM1B la demi-classe de CM1 - CM2 120 élèves	Maud Sarbonne	Favoriser l'expression culturelle et sportive dans l'établissement. Favoriser et inscrire dans la continuité les projets culturels et sportifs.
---	--	--	---------------	--